

Le mercredi 2 septembre 2020

Chers parents,

Vous recevrez, d'ici la fin de la semaine, les informations sur les modalités d'accueil pour chacun des pavillons. Entre-temps, voici quelques consignes générales sur le port du couvre-visage qui s'appliqueront pour tous les niveaux. Merci d'en discuter avec votre enfant.

Principes généraux

Voici un rappel des modalités relatives au port du couvre-visage :

- L'élève doit porter son couvre-visage avant d'entrer dans l'école.
- Le couvre-visage doit être porté correctement pour bien couvrir le nez et la bouche.
- Dans la mesure du possible, l'élève doit se laver ou se désinfecter les mains avant de manipuler son couvre-visage. La manipulation du couvre-visage doit se faire uniquement par les élastiques ou les ficelles. Lorsqu'il enlève son couvre-visage, l'élève doit replier les côtés intérieurs l'un sur l'autre et le ranger dans un sac propre. Il pourra le remettre par la suite, en évitant de toucher l'extérieur du couvre-visage.
- Il faut faire attention de ne pas toucher l'intérieur ni l'extérieur du couvre-visage et de ne jamais entreposer un couvre-visage souillé avec un couvre-visage propre.
- Il importe également que l'élève ne porte pas un couvre-visage à l'envers ou encore un couvre-visage ayant été porté par quelqu'un d'autre.
- Il est recommandé d'apporter au moins deux couvre-visages propres par jour.
- Un couvre-visage humide, souillé ou abimé ne peut pas être utilisé.

Dans le transport scolaire et à l'école

- Le couvre-visage doit être porté en route vers l'école lorsque les élèves utilisent le transport scolaire ou le transport en commun.
- Le couvre-visage doit également être porté dans les aires communes (halls d'entrée, corridors, casiers, bibliothèque, etc.)
- L'élève pourra retirer son couvre-visage en classe. Cependant, certaines situations pédagogiques pourront nécessiter le port du masque.



Daniel Lemelin
Directeur